



Le Programme Communes 100% compostage

Actions de
prévention

Actions de prévention et gestion
de proximité des biodéchets.

Région : Bourgogne Franche-Comté

Mots clés : Animation | Biodéchets | Broyeur | Déchets verts |
Eco-exemplarité | Composteur | Sensibilisation | Élus | Ménages
/ Grand public | Impact sur l'environnement | Prévention des
déchets

Réseau A3P



Collectivité

Sydom Syndicat Départemental de
Traitement des Om du Jura
350 Rue René Maire
39000 Lons-le-Saunier

Partenariats

Les communes
Prestataires formateurs

Date de lancement

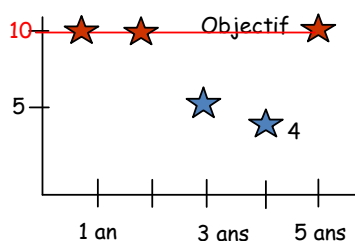
2009

Objectif

10 communes retenues par an

Réalisation objectif

Nombre de communes par an



Résumé :

Le Sydom du Jura lance chaque année un **appel à projets** pour concentrer sur 10 communes volontaires toutes les actions de prévention et de gestion de proximité des biodéchets qu'il propose habituellement sporadiquement. La dynamique permet de changer les pratiques de divers publics et particulièrement celles des agents chargés des espaces verts.

Pourquoi agir ?

Le SYDOM du Jura regroupe les 270 400 habitants du département, majoritairement rural mais avec trois pôles urbains de plus de 10 000 habitants.

Engagé depuis de nombreuses années dans le compostage, il a décidé en 2009 de lancer le « **programme des communes 100% compostage** ». Il s'agit d'un appel à projets auprès des communes volontaires pour s'engager sur un an à mettre en place un maximum d'actions concernant la gestion des déchets verts de la commune et des déchets de jardin des habitants. Les communes reçoivent une assistance et une « récompense financière ».

Les enjeux sont les suivants :

- Sensibilisation des habitants, élus, agents

Permettre une première **prise de conscience collective** des enjeux politiques et environnementaux du coût du traitement des déchets organiques, et plus spécifiquement des déchets verts.

- Créer une dynamique en mettant en œuvre dans la même année plusieurs actions complémentaires

- Pratiquer le **compostage sous toutes ses formes**, domestique, partagé, autonome en établissement : de la maison individuelle, au restaurant scolaire en passant par le pied d'immeuble, tout le monde est concerné ;

- Promouvoir les actions en faveur de la **réduction des déchets verts** (mulching, paillage...) ;

- **Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.**



Le Programme Communes 100% compostage

Planning

Décision : T0
Préparation : T0 + 3 mois
Opérationnel : T0 + 7 mois
Durée de l'action : 1 an par commune
En cours pour le SYDOM

Coûts

(versement de subventions)

Année 1 : 1 300€
Année 2 : 3 350€
Année 3 : 5 650€
Année 4 : 7 200€
Année 5 : 15 000€ estimé

Moyens humains

Entre 0,17 et 0,30 ETP selon les années

Bilan en chiffres

29 communes participantes sur les 4 premières années (bilan réalisé) :
2 abandons
2 ayant obtenues moins de 25 points
7 ayant obtenues entre 25 et 50 points
5 ayant obtenues entre 50 et 75 points
13 ayant obtenues plus de 75 points

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/programme-des-communes-100-compostage>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/dechets
www.reduisonsnosdechets.fr
<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité :
www.letri.com

Contacts

Sydom du Jura

E-mail : prevention@letri.com

ADEME Franche Comté

E-mail : emilie.albisser@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

L'opération s'étale sur une année pour chaque commune, avec 10 nouvelles communes qui peuvent être recrutées chaque année (de 2010 à 2015).

- Déroulement

Envoi d'un courrier informant toutes les communes et expliquant comment répondre à l'appel à projets.

Réception des candidatures (questionnaire, règlement, convention) et sélection en bureau syndical.

Etat des lieux pour chaque commune réalisé conjointement par le SYDOM et les élus/techniciens de la commune concernée.

En fonction des résultats, des propositions d'actions adaptées aux communes sont formulées.

2 formations sont proposées aux élus et agents des communes : Une sur le compostage, réalisée par l'animateur prévention (maître composteur) du syndicat, et une sur la réduction des produits phytosanitaires (réalisée par la Fredon Franche-Comté)

- Bilan

Un bilan est réalisé l'année suivante. Pour les communes s'impliquant réellement dans le projet, une "récompense" financière est attribuée en fonction de la réussite de l'action évaluée selon le tableau joint et sur justificatif des dépenses effectuées dans le cadre du programme : <http://optigede.ademe.fr/sites/default/files/fiches-actions-documents/TABLEAU%20ENSEMBLE%20ACTIONS%202014-2015.pdf>

- Résultats

Toutes les communes ont développé de nouvelles actions telles que : le développement du compostage (individuel, collectif, en école, compostière communale), l'achat d'un broyeur pour les déchets communaux éventuellement proposé aux habitants, la tonte-mulching et gestion différenciée, le paillage, la réduction ou suppression des phytosanitaires, les actions de formation et de sensibilisation.

En 2016, récompense financière plafonnée à 1500 € est jugée pas assez attractive et va augmenter, et le nombre de collectivités concernées va diminuer, l'enveloppe restant identique.

Le « plus » de l'opération

La concentration des efforts sur des communes volontaires, avec une liste d'actions ciblées, à la fois sur les ménages et sur la gestion des déchets verts des collectivités, permet d'impliquer les communes et d'obtenir de meilleurs résultats que les actions menées sporadiquement au niveau du syndicat.

Reproductibilité

Facilement reproductible, le « barème » des points peut être utilisé tel quel ou adapté.